



Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

Utilisation d'une chauleuse dans le processus d'enfouissement des réseaux électriques Commune de MAGNY-VERNOIS

VESOUL, le 12/09/2024

Contact Réseaux-secs : Jérôme GUTOWSKI

Tél : 06.73.17.40.79

Mail : j.gutowski@sied70.fr

Contact Communication : Sandrine GUENET

Tél : 06.99.25.80.41

Mail : s.guenet@sied70.fr

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône, SIED 70, en collaboration avec la commune de MAGNY-VERNOIS, réalise actuellement un projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications dans la rue de la Noye De Bout. Ce chantier vise à améliorer l'esthétique du quartier, renforcer l'éclairage public tout en favorisant la valorisation sur site des déblais.

Points clés du projet :

Remplacement des lignes aériennes : Remplacement de pas moins de 900 mètres de lignes aériennes par des câbles souterrains. Cette modernisation permettra d'éliminer les câbles disgracieux et d'améliorer la sécurité électrique.

Éclairage public nouvelle génération : Installation de 22 ensembles d'éclairage public modernes. Ces lampadaires thermolaqués, équipés de LED, diffuseront une lumière chaleureuse et économe en énergie, contribuant ainsi à la sécurité et au bien-être de tous. L'éclairage public sera abaissé à 50 % de 22h30 à 6h.

Génie civil pour les branchements téléphoniques : Création d'un génie civil spécifique pour permettre la transition des branchements téléphoniques existants vers le réseau souterrain.

Valorisation environnementale des matériaux extraits avec le chaulage : Le traitement à la chaux retire l'argile des remblais, et déshydrate les terres souvent humides lors de l'excavation. Cela permet un compactage efficace pour une utilisation en tranchée,. Les avantages des graves chaulées sont les suivants :

- Les matériaux traités sont stables dans le temps.
- Sans danger pour l'homme (le caractère irritant de la chaux disparaît après le traitement).
- Sans danger pour le milieu (y compris aquatique).
- Gain financier et environnemental.

Le déchet n'est plus un encombrant mais une ressource à valoriser.

Calendrier :

- Début des travaux mi-mai 2024.
- Achèvement du génie civil vers fin septembre 2024.
- Passage des branchements en souterrain en octobre / novembre 2024.

Entreprise mandatée : Entreprise HAEFELI de Lure (70)

Montant et financements des travaux : Le coût total du projet s'élève à 567 000 €, avec une contribution de 244 000 € du SIED 70 et de 323 000 € de la commune.

→ **Pour aller plus loin :**

Le service maintenance éclairage public du SIED 70

Par convention, Le SIED 70 accompagne la commune de Magny-Vernois dans la gestion et la maintenance des **387 points lumineux** de son parc d'éclairage public dans le cadre de l'adhésion de la commune au service de maintenance éclairage public proposé par le syndicat.

En effet, depuis 2023, le SIED 70 propose aux collectivités haute-saônoises d'adhérer à un service de maintenance permettant d'assurer différentes prestations avec notamment : le géoréférencement du réseau d'éclairage (réseau qualifié de « sensible »), la maintenance préventive et curative, la mise à disposition d'un logiciel de gestion (également disponible en application mobile) permettant de faire l'interface entre les communes, les entreprises et le SIED 70 ainsi qu'en option, l'installation et la dépose des illuminations temporaires de Noël.

Le dispositif Lum'Acte de la FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, fédération à laquelle adhère le SIED 70, propose un dispositif nommé Lum'Acte dont l'objectif est d'une part d'accompagner les syndicats d'énergie dans leur politique de rénovation des parcs d'éclairage public et d'autre part, de favoriser l'octroi de subventions. Lauréat 2022 de ce dispositif, le SIED 70 bénéficie ainsi d'une expertise quant à l'ingénierie qu'il propose aux collectivités.

À propos du SIED 70

Le SIED 70, c'est plus de 25 années d'expertises dans le domaine de l'électrification et de l'éclairage public sur le territoire de la Haute-Saône. Mais aussi : un service Energies Renouvelables, avec la construction et l'exploitation de chaufferies biomasse collectives, un service de conseils en Energie Partagés, la valorisation de vos certificats d'économies d'énergie, ainsi que le déploiement de bornes de recharges, pour véhicules électriques.